



VILLE DE HAGONDANGE

**Rénovation de l'Ecole Maternelle
« Les Sonatines »**

MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la rénovation de l'école maternelle « Les Sonatines ».

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à : 380.000,00 € HT.

1.2 - Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée restreinte de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1.3 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Le candidat devra lister ses compétences liées aux études sur des ouvrages de ce type.

Ne peuvent participer à cette consultation ainsi qu'aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la compétition, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leurs collatéraux), leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Déroulement de la consultation

3.1 - Phase Candidature

3.1.1 Critères de sélection des candidatures

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise, les références professionnelles, la capacité technique de l'entreprise, la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. L.323-1 du code du travail.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Liste des principales opérations similaires effectuées (maximum 5) au cours des trois dernières années, indiquant le nom du maître d'ouvrage, l'importance, la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission effectuée, la nature des travaux, le montant. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique et/ou qualifications ;

- Des documents présentant chaque référence sur une page de format A4 maximum, sous forme d'illustrations, résumés graphiques, plans, dessins, photographies, etc...
- Organisation formelle de l'équipe : présentation des différents intervenants affectés à l'opération, identification, compétences et expérience ;
- Méthode de travail envisagée (échanges d'information, contrôle qualité, présence en phase chantier, disponibilité, ...)
- La liste du matériel et équipement informatique ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En ce qui concerne les obligations fiscales et sociales, le candidat fournira les attestations de régularité fiscale et sociale délivrés par les administrations et organismes compétents pour une situation au 31 décembre 2016

Les candidats sont informés que la non présentation d'un document obligatoire visé dans la liste ci-dessus aura pour conséquence la non recevabilité de la candidature.

La sélection des candidatures sera effectuée selon les critères suivants :

a) Compétences - capacités professionnelles

Capacités professionnelles appréciées au travers

- de la structure du bureau d'étude,
- des compétences proposées
- des équipements informatiques

b) Référence - capacités techniques

Capacités techniques appréciées au travers

- des principales références du candidat,
- des réalisations, de même nature
- d'attestations de clients sur la qualité des prestations effectuées,
- des documents graphiques permettant d'apprécier les réalisations du candidat.
-

c) Moyens - capacités financières

Capacités économiques et financières appréciées au travers

- de l'importance du chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois dernières années,
- de l'importance du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché.

3.1.2 Sélection des candidatures

Après analyse des candidatures présentées suivant les modalités de l'article 3.1, 3 candidats seront admis à présenter une offre sur la base du cahier des charges du maître d'ouvrage.

3.2 - Phase Offre

3.2.1 Critère de jugement des offres

La proposition comprendra une note méthodologique dans laquelle chaque candidat devra faire :

- un rappel des éléments du programme afin que la Maîtrise d'ouvrage puisse s'assurer que le sous-missionnaire a bien intégré l'ensemble des contraintes liées au projet.
- une proposition d'organisation de la mission de Maîtrise d'œuvre par phases (études et travaux) : organisation de l'équipe affectée à l'opération (fonction dans l'entreprise, missions confiées dans le cadre de l'étude), description de la mission et des méthodes de travail (notamment conseil sur le choix des matériaux).

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	55
2- Valeur technique	45

→ Calcul de la note des offres pour les critères valeur technique :

On attribue une note sur 20 aux différents candidats en se basant sur le mémoire technique fourni, puis on calcule la note finale en utilisant la méthode des ratios.

Pas de note méthodologique : 0 point

Note candidat X = $(vx/20) \times 45$

vx : note obtenue par le candidat X

→ Calcul de la note des offres pour le critère prix :

Note candidat : X = $(mp/px) \times 55$

mp : offre la plus basse

px : prix proposé par le candidat X

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations de l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 5 jours.

3.3 - Modalités de remise des Candidatures

Les dossiers de candidatures seront remis contre récépissé ou seront adressées par pli recommandé avec AR postal à l'adresse suivante :

**Mairie de Hagondange
Services Techniques
Place Jean Burger
57300 HAGONDANGE**

Le pli parviendra à l'adresse indiquée avant la date et l'heure limites suivantes :

Le Jeudi 17 Août 2017 à 12h00

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

3.4 - Modalités de remise des Offres

Le dossier de consultation des candidats sélectionnés lors de la première phase sera remis en un exemplaire et comportera les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le programme de l'opération

Le pli comportera le dossier de consultation et la note méthodologique et sera remis contre récépissé ou seront adressées par pli recommandé avec AR postal à l'adresse suivante :

**Mairie de Hagondange
Services Techniques
Place Jean Burger
57300 HAGONDANGE**

Le pli parviendra à l'adresse indiquée avant la date et l'heure limites qui seront précisées dans le courrier invitant le candidat à participer à la 2^{ème} phase.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs

3.5 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

3.6 – Réunion éventuelle avec les candidats sélectionnés et demande de renseignements

Le maître d'ouvrage organisera éventuellement une réunion et visite du site et du bâtiment avec les candidats sélectionnés pour présenter l'opération de rénovation de l'école maternelle et répondre à l'ensemble des questions posées.

Article 4 : Désignation du candidat à retenir et négociation

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de convier les candidats sélectionnés pour une audition.

La négociation porte sur l'organisation du candidat, les conditions d'exécution de la mission, les opérations présentées en référence, le projet et les honoraires proposés.

Article 5 : Indemnisation des candidats

La présente consultation ne comportant pas de remise d'esquisse, aucune indemnité ne sera versée aux candidats.

Article 65 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser à :

Mairie de Hagondange
Services Techniques
Place Jean Burger
57300 HAGONDANGE
Monsieur Nicolas GUZZO
Tél. : 03.87.71.50.10
Fax : 03.87.72.18.36

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Article 7 : Clauses complémentaires

Seuls les espaces réservés aux candidats sont à compléter. Toute modification ou ajout sur les documents de la consultation est strictement interdit et entraînera le rejet de l'offre.